

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le jeudi 17 février 2022 à 18h30 sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse. Exceptionnellement, les membres participent à la séance par vidéoconférence, et la séance est diffusée sur internet, le tout en conformité avec les recommandations du décret 885-2021 du 20 décembre 2021 et les dispositions de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Bernard Groulx, Normand Pigeon,
Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18H30

2022-02-87 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-02-88 CONTRAT CONSTRUCTION CASERNE INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE CCDC 2

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2022-01-35 le 18 janvier dernier, le Conseil a octroyé un contrat au montant de 6 789 757 \$ plus taxes applicables à Les Entreprises Dominic Payette Ltée pour les travaux de construction de la caserne incendie, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2021-01;

Considérant que les parties souhaitent signer un document CCDC-2 pour ce contrat.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le document CCDC-2 avec Les Entreprises Dominic Payette Ltée pour les travaux de construction de la caserne incendie.

2022-02-89 PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – PROGRAMMATION 2022-2023

Considérant que le Gouvernement du Québec a un programme visant à soutenir les municipalités qui souhaitent aider les citoyens aux prises avec une problématique de maisons lézardées par l'entremise du programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire faire une demande d'aide financière auprès de la SHQ afin que ses citoyens et citoyennes puissent bénéficier de ce programme.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira
appuyé par le conseiller Bruno Roy

et résolu que la Ville fasse une demande d'aide financière auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour un montant de **30 000 \$** dans le cadre du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées ».

Que les subventions qui pourraient être versées aux citoyens admissibles soient payées à 50 % par la Ville et à 50 % par la SHQ, pour une subvention maximale de 10 000 \$ par maison lézardée.

Qu'une dépense maximale de **30 000 \$** soit autorisée pour la part des subventions devant être assumées par la Ville.

Que cette dépense soit puisée au surplus libre et imputée au poste budgétaire 02-629-00-994.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-02-90

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 18h36.

Danie Deschênes
Mairesse
/sb

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
